

Publications économiques et financières



Conjoncture financière

Mars 2023

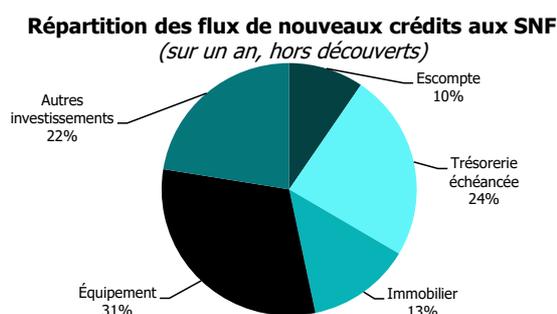
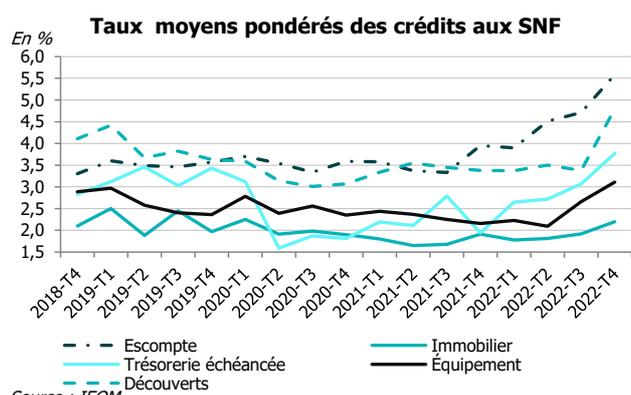
TAUX DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

AU 4^E TRIMESTRE 2022

LE COUT DU CRÉDIT AUX ENTREPRISES POURSUIT SA HAUSSE

- Le taux moyen des **crédits de trésorerie échéancée** progresse significativement au 4^e trimestre 2022 (+70 pdb sur trois mois) pour s'établir à 3,77 %, soit son plus haut niveau depuis le 3^e trimestre 2014. Il progresse également en France entière (+104 pb à 2,60 %) et en Polynésie française (+65pb à 2,99 %).
- Le taux moyen des **crédits d'équipement** (3,11 %) continue sa progression (+45 pdb sur trois mois) en Nouvelle-Calédonie. Il progresse également en France entière (+71 pdb à 2,43 %) et en Polynésie française (+16 pdb à 2,31 %).
- Le taux moyen des **découverts** s'inscrit en forte hausse par rapport au trimestre précédent (+141 pdb) et atteint le niveau record de 4,79 %.
- Le taux moyen des **crédits immobiliers** (2,20 %) également orienté à la hausse (+28 pdb sur trois mois et +29 pdb sur un an) ne connaît pas le même bond que les autres types de crédit. L'écart avec le taux pour la France entière (2,10%) se réduit sensiblement (10 pdb) en raison de la forte hausse de ce dernier (+51 pdb). La durée moyenne de ce type de prêts s'élève à 18 ans, pour un montant moyen de 38,8 millions XPF (après 37,8 millions XPF au trimestre précédent).

CARACTÉRISTIQUES DES NOUVEAUX CRÉDITS EN NOUVELLE-CALÉDONIE



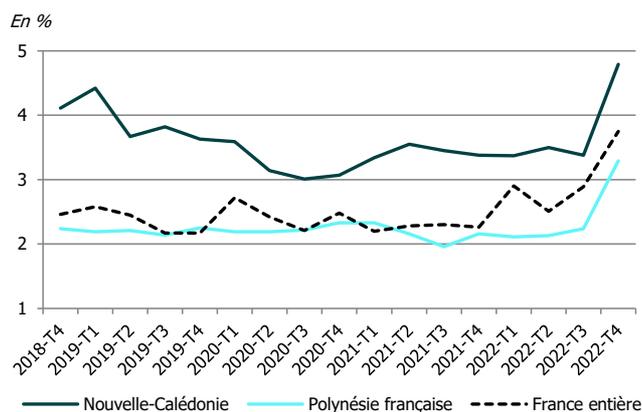
Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyen pondéré (en %) au T4 2022		Taux moyen pondéré (en %) au T3 2022		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière	Nouvelle-Calédonie	France entière
Découverts	4,79	3,75	3,38	2,89	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	3,77	2,60	3,07	1,56	58	28	50	22	4,61	2,40
Équipement	3,11	2,43	2,66	1,72	125	118	68	82	3,60	2,30
Immobilier	2,20	2,10	1,92	1,59	220	195	100	86	-	-

Sources : IEOM, Banque de France

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

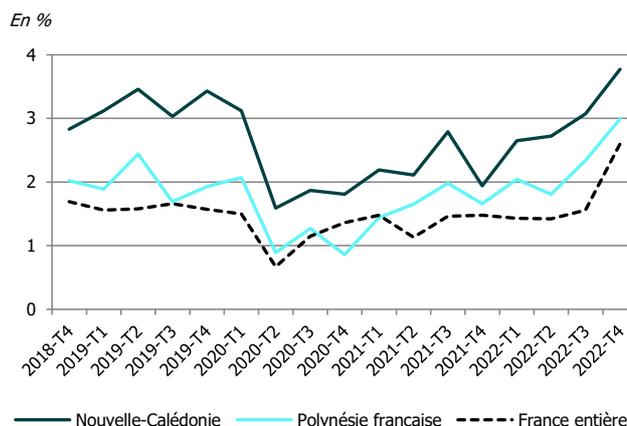
ÉVOLUTION DES TAUX MOYENS DÉBITEURS PAR GÉOGRAPHIE

Découverts



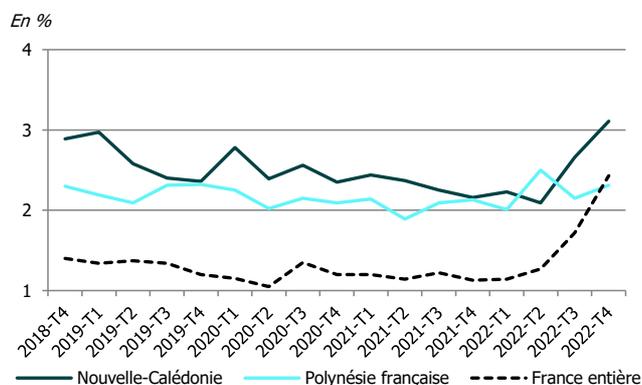
Sources : IEOM, Banque de France

Trésorerie échancée



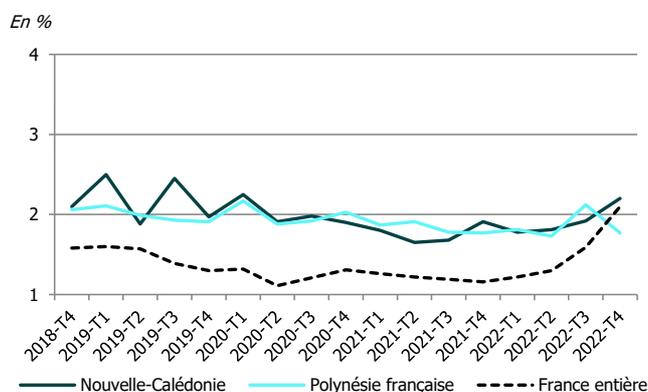
Sources : IEOM, Banque de France

Équipement



Sources : IEOM, Banque de France

Immobilier



Sources : IEOM, Banque de France

MÉTHODOLOGIE

L'enquête est réalisée auprès des établissements de crédit et des sociétés financières ayant leur activité en Nouvelle-Calédonie. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. **Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse.** La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables. Elle se base sur environ 6 260 déclarations pour le 4^e trimestre 2022.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. Les taux moyens publiés, de même que la durée moyenne, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.